



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0128

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Travaux de génie civil et maintenance sur ouvrages d'art terrestres et fluviaux de grande et moyenne importance (lots n° 1 et n° 2) - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Lebuhotel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burrinand (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015**Délibération n° 2015-0128**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Travaux de génie civil et maintenance sur ouvrages d'art terrestres et fluviaux de grande et moyenne importance (lots n° 1 et n° 2) - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution de 2 marchés relatifs aux travaux de génie civil et maintenance sur ouvrages d'art terrestres et fluviaux de grande et moyenne importance.

Les ouvrages d'art concernés par ces travaux sont les ouvrages de franchissement d'ouverture supérieure ou égale à 2 mètres par travée (ponts et passerelles, buses en béton ou en métal), les murs de soutènement, hauteur soutenue supérieure ou égale à 2 mètres et les écrans antibruit.

Ces prestations font l'objet de l'allotissement géographique suivant :

- lot n° 1 - Bron, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Jonage, Lyon 1er, 3°, 4°, 6°, 7° et 8°, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Fons, Saint Priest, Sathonay Camp, Sathonay Village, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne,

- lot n° 2 - Albigny sur Saône, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Francheville, Givors, Grigny, Irigny, Limonest, Lissieu, Lyon 2°, 5° et 9°, Marcy l'Etoile, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Tassin la Demi Lune, La Tour de Salvagny, Vernaison.

Les marchés font l'objet de 2 marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclus pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le lot n° 1 comporte un engagement annuel minimum de 500 000 €HT, soit 600 000 €TTC et maximum de 2 000 000 €HT, soit 2 400 000 €TTC et sur 4 ans un minimum de 2 000 000 €HT, soit 2 400 000 €TTC, et maximum de 8 000 000 €HT, soit 9 600 000 €TTC,

Le lot n° 2 comporte un engagement annuel minimum de 500 000 €HT, soit 600 000 €TTC et maximum de 2 000 000 €HT, soit 2 400 000 €TTC et sur 4 ans un minimum de 2 000 000 €HT, soit 2 400 000 €TTC, et maximum de 8 000 000 €HT, soit 9 600 000 €TTC.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 12 décembre 2014, a classé les offres et choisi celles des groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : Groupement Nouvetra/Gantelet Galaberthier/Maïa Sonnier/Nge Génie Civil,
- lot n° 2 : Groupement Nouvetra/Gantelet Galaberthier/Maïa Sonnier/Nge Génie Civil.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande ayant pour objet les travaux de génie civil et maintenance sur ouvrages d'art terrestres et fluviaux de grande et moyenne importance et tous les actes y afférents, pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année, avec les groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 - Bron, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Jonage, Lyon 1er, 3°, 4°, 6°, 7° et 8°, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Fons, Saint Priest, Sathonay Camp, Sathonay Village, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne avec le groupement d'entreprises Nouvetra/Gantelet Galaberthier/Maïa Sonnier/Nge Génie Civil pour un montant annuel minimum de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC et un montant minimum sur 4 ans de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC, et maximum de 8 000 000 € HT, soit 9 600 000 € TTC,

- lot n° 2 - Albigny sur Saône, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Francheville, Givors, Grigny, Irigny, Limonest, Lissieu, Lyon 2°, 5° et 9°, Marcy l'Etoile, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Tassin la Demi Lune, La Tour de Salvagny, Vernaison avec le groupement d'entreprises Nouvetra/Gantelet Galaberthier/Maïa Sonnier/Nge Génie Civil pour un montant annuel minimum de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC et un montant minimum sur 4 ans de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC, et maximum de 8 000 000 € HT, soit 9 600 000 € TTC.

2° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - section de fonctionnement - exercices 2015 et éventuellement 2016, 2017 et 2018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.